



Pendant toute la durée des études jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la concertation du public, prévue aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'urbanisme, est organisée

selon les modalités suivantes :

- Une ou plusieurs réunions publiques (tenues le 1er octobre 2016 et le 13 décembre 2017)
- Une exposition en mairie présentant le diagnostic communal et le parti d'aménagement prévu pour la commune par des plans et des panneaux,
- Plusieurs articles diffusés dans le bulletin municipal ou à travers tout moyen d'information que Monsieur le Maire jugera utile,
- La mise à disposition en mairie d'un registre à destination de la population ainsi que des associations ou personnes morales intéressées afin qu'elles puissent y consigner leurs observations.

L'exposition est installée dans le hall d'entrée de la mairie depuis août 2016 et le registre est également disponible à l'accueil de la mairie. Venez nombreux découvrir cette exposition et annotez vos impressions ou observations dans le registre : vous participerez ainsi activement au devenir de notre ville .

Passez composer votre futur !

